

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.		Date d'inspection Le 12 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de permis 2017876	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 35		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.		Règlement 21	Date limite pour être conforme 19 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite à l'établissement.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 décembre 2025

Date

original signé par
Linda Tardif
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 15 décembre 2025

Date